

## C'est quoi du harcèlement sexuel?

Il s'agit de paroles, d'actes ou de gestes à connotation sexuelle, non désirés, provoquant l'inconfort et la crainte, menaçant ainsi le bien-être de la personne. C'est une forme de discrimination, d'abus de pouvoir et de violence qui porte atteinte à l'intégrité physique et psychique de la personne. L'intention de la personne n'excuse pas ni ne minimise le harcèlement. Que ce soit fait «pour rire ou sans être méchant» si l'autre personne ne consent pas et vit un malaise, c'est du harcèlement!

Le harcèlement peut se manifester de façon verbale ou non verbale. Voici quelques exemples:

- des caresses, des baisers, des attouchements sur une personne contre son gré, tentative de viol, viol, bref toutes les agressions à caractère sexuel
- regarder avec insistance, déshabiller des yeux, siffler, inviter une personne de manière répétée, lui donner des cadeaux ou autres manifestations d'un intérêt sexuel non désiré
- la proximité physique non désirée (se tenir trop près sans raison, frôler, coincer)
  - des avances sexuelles non désirées, accompagnées ou non de menaces ou de promesses explicites ou implicites
- des remarques sexistes ou sexuelles et des blagues offensantes

## Les ressources

**Vous subissez du harcèlement, ne restez pas dans l'isolement!**

-Sur le campus

**Intervenante responsable de l'application de la politique sur la promotion de la dignité des personnes et la prévention de toute forme de harcèlement et de discrimination à l'Université de Sherbrooke**

Intervenante : Mme Sandra Loubier  
Téléphone : 819 821-7410  
Courriel : respect@USherbrooke.ca

-Hors campus

**CALACS Estrie - Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel**

LIGNE D'ÉCOUTE / URGENCE 24h/24 et 7 jours/7  
819 563-9999 OU 1 877 563-0793  
Courriel : calacsestrie@videotron.ca  
CP. 1594 Place de la cité, Sherbrooke, Qc. J1H 5M4

Le comité femmes de l'Association générale des étudiant(e)s de la Faculté des lettres et sciences humaines peut également vous épauler si vous le désirez.  
Courriel : femmes.ageflesh@hotmail.com



## Le harcèlement sexuel



# Que faire?

## Si je vis du harcèlement

- Dis-toi que tu n'as pas à accepter un tel comportement et que la personne qui te harcèle n'a pas autant de pouvoir qu'elle paraît en avoir.
- Dis clairement à la personne que son comportement est importun, offensant, intimidant ou humiliant, tu as le droit de faire respecter tes limites!
- Tu peux faire cette démarche verbalement (de préférence en présence d'un témoin) ou par écrit (conserve une copie de ta lettre).
- Ne te blâmes pas; la personne qui te harcèle est responsable de son comportement.
- Parles-en à quelqu'un en qui tu a confiance et, s'il y a lieu, n'hésite pas à demander de l'aide pour faire face aux répercussions psychologiques du harcèlement. En cas d'actes répétés, prend en note les détails des incidents de harcèlement : date, heure, endroit, nom des témoins, gestes posés, mots prononcés.



# Que faire?

## Si on se confie à moi ou si j'en suis témoin

- Prends au sérieux ce que tu vient d'entendre ou de voir; n'essaye pas de minimiser les faits ou de les tourner en dérision et ne blâme pas la personne harcelée.
- Le cas échéant, n'hésite pas à dire que tu crois qu'il s'agit de harcèlement.
- Fais savoir à la personne qu'elle n'a pas à accepter un tel comportement et informe-la de l'existence de ressources.
  - Rappelle-toi que le soutien que tu apportes à la personne harcelée fera une très grande différence dans la recherche d'une solution.



Sources: [www.harcelement.umontreal.ca](http://www.harcelement.umontreal.ca)  
[www.non-c-non.ch](http://www.non-c-non.ch)

# Comment savoir si je fais du harcèlement?

- Oui, si ... tes conduites à caractère sexuel ne sont pas désirées par la personne qui en fait l'objet.
- Oui, si ... tu répètes envers une personne des comportements vexatoires ou méprisants qui portent atteinte à sa dignité ou à son intégrité physique ou psychologique.
- Oui, même si ... tu affirmes que c'est seulement pour rire, le harcèlement ce n'est jamais une plaisanterie pour la personne qui le subit!
- Oui, si... tes avances sexuelles, tes blagues ou tes remarques à connotation sexuelle placent l'autre dans une situation embarrassante ou contraignante.
- Oui, si... la réaction verbale ou non verbale à ta conduite à connotation sexuelle n'est pas positive, dit-toi que ton comportement n'est pas apprécié et souhaité.

Si tu réalises que tu fais du harcèlement, excuse toi auprès de la personne, reconsidère ton comportement, respecte les limites des autres et sois attentif aux signaux envoyés par les autres personnes. Tiens pour acquis que...

**NON** veut dire **NON**.

**ASSEZ** veut dire **CESSEZ**.